

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et Greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 32

2022-05-67 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2022
4. Correspondance et informations
 - a- Renouvellement adhésion espace muni
 - b- Demande de don de la Fabrique
 - c- Demande de rallongement de l'égout sanitaire
5. Autorisation de signer l'entente 9-1-1
6. Demande d'aide à loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
7. Résolution pour reddition compte-Programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-ES 2020
8. Résolution pour reddition compte-Programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-ES 2021
9. Offre de service pour conception de carte touristique
10. Soumission pour nivelage
11. Dépôt de conformité adoption du budget et adoption du PTI
12. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'avril 2022
13. Adoption des dépenses
14. Varia : _____
15. Période de questions du public
16. Levée

Adoptée

2022-05-68 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2022

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2022-05-69 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ESPACE MUNI

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion à espace muni au coût de 91.98 \$ taxes incluses.

Adoptée

2022-05-70 DEMANDE DE DON DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QU'une demande de don des taxes foncières pour les années 2021 et 2022 a été faite par la Fabrique à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours fait don des taxes foncières dans le passé à la Fabrique;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'échange de service entre la municipalité et la Fabrique doit être conclue et signée bientôt entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire don des taxes foncières 2021 au montant de 1 101.38 \$. Pour les taxes foncières 2022, ce sera selon le contenu de l'entente à signer.

Adoptée

2022-05-71 DEMANDE DE RALLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE
AVENUE BEAUREGARD

L'avant-dernier terrain sur l'avenue Beauregard a été vendu, le nouveau propriétaire fait la demande à la municipalité pour connecter l'égout sanitaire pour la construction de sa maison.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'effectuer les travaux nécessaires pour faire le rallongement de l'égout sanitaire.

Adoptée

2022-05-72 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE 9-1-1

La municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, situé au 162 chemin des Prés, Saint-Marc-de-Figuery, J0Y 1J0 (« l'autorité **9-1-1** »)

ET

BELL CANADA, une société dûment constituée en vertu des lois du Canada et située au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, immeuble A7, Verdun (Québec), H3E 3B3 (« **Bell** »).

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« **9-1-1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emer-gency Number Association (la « **norme i3 de NENA** »);

ET ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notam-ment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ET ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« **PESLT** »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Martine Lachaine, à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

Adoptée

2022-05-73 DEMANDE D'AIDE À LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, à faire une demande d'aide à loisir et sport Abitibi-Témiscamingue pour le projet de production d'une carte du réseau cyclable et de panneaux d'affichage.

Adoptée

2022-05-74 RÉOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-ES-2020

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 34 965 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2022-05-75 RÉOLUTION POUR REDDITION COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PPA-ES-2021

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery approuve les dépenses d'un montant de 34 749 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2022-05-76 OFFRE DE SERVICE POUR CONCEPTION DE CARTE TOURISTIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et unanimement résolu par les membres du conseil d'accepter la soumission de Magalie Coulombe-Noël au coût de 450 \$ taxes incluses pour la conception de carte touristique.

Adoptée

2022-05-77 SOUSSION POUR NIVELAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil d'accepter l'offre de service de Béton Fortin au coût de 175 \$ de l'heure taxes en sus. À noter que le taux horaire reste à ce montant malgré la fluctuation du prix du diesel.

Adoptée

2022-05-78 DÉPÔT DES RAPPORTS DE CONFORMITÉ D'ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et unanimement résolu par les membres du conseil d'accepter le dépôt du rapport de conformité du budget et le rapport de conformité d'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI).

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AVRIL 2022

2022-05-79 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois d'avril 2022 et celles prévisibles de mai 2022, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de mars pour un total de 55 186.08 \$
Versement par chèque C2200051 à C22000058
Paiement en ligne sécurisée L220030 à L2200036
Paiement par transfert électronique P2200053 à P2200066

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mai 2022
Salaires payés en avril 2022
D2200049 à D22000065 pour un montant total de 7 649.17 \$

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-05-80 LEVÉE

À 20 h 10, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, maire

Martine Lachaine, directrice générale
et Secrétaire-trésorière par intérim